



## Demande de renseignement succession

-----  
Par Fabio

Bonjour,  
Mon père avait une maison au dernier des vivants. Sa femme vivait devant puis l'avait loué. Elle vient de décéder, nous sommes 4 enfants en succession. Ma question est qui continue de percevoir les loyers de location? Et qui va de l'or payer la taxe foncière ?  
Dans l'attente de vous lire

Fabrice

-----  
Par Bazille

Bonjour,  
La taxe foncière 2025 a déjà été payée , si non c est pris sur l actif de la succession.  
La TF 2026, sera à payer par les héritiers, c est a dire l indivision.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ce sont les héritiers qui reçoivent les revenus et payent la taxe foncière.  
Il est conseillé soit de sortir de l'indivision (= vendre à l'un de vous ou bien à un tiers) ou bien de signer entre vous une "convention d'indivision" qui fixera les droits et devoirs de chacun.

Demandez conseil au notaire.

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Ce sont les héritiers qui reçoivent les revenus et payent la taxe foncière.

En attendant que la succession soit réglée, c'est le notaire qui peut percevoir les loyers qu'il vous reversera ensuite.  
Mais il faut bien sûr que les locataires sachent à qui les verser.

Si c'était loué par une agence gestionnaire, elle versera les loyers au notaire.

Posez la question au notaire, votre cas est très courant.